



## APPEL A TOUS

Nous pouvons nous réjouir de l'existence de AUPPC qui, par son rôle majeur de défense des intérêts des usagers plaisanciers du port de Carentan, a réussi à faire bouger la Communauté de commune CCBDC, gestionnaire du port .

En effet, à notre demande, un CLUPP et un Conseil Portuaire vont voir le jour conformément à la législation.

C'est à vous, usagers plaisanciers du port et membres de l'AUPPC, d'assurer la plus grande représentation possible en répondant favorablement à l'invitation de la Comcom (référence au courrier que vous avez reçu) à vous inscrire comme membre du CLUPP et de pouvoir élire ensuite vos représentants au conseil portuaire afin de défendre vos intérêts matériels (équipements) ou financiers( taxes, redevances).

### BREF RAPPEL :

CLUPP : le Comité Local des Usagers Permanents de la Plaisance est composé uniquement par les plaisanciers.

Il se réunira en mars avril de cette année pour élire vos représentants au conseil portuaire (3 titulaires et 3 suppléants, élus pour 5 ans).

Puis, 1 fois par an, il y aura une réunion des titulaires élus du CLUPP avec le gestionnaire du port pour la remise du budget portuaire.

CONSEIL PORTUAIRE : Les plaisanciers avec les associations sportives, les commerces et industries ayant un lien direct avec le port.

Réunion : 2 fois par an.

Rôle : examen de la situation du port et de son évolution sur les plans économique, financier, social, technique et administratif. D'où l'importance de notre représentativité.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et revendications soit par courriel soit par l'intermédiaire de notre site internet.

*Veillez utiliser de préférence le bulletin d'inscription que nous vous proposons en PJ car il vous permet de choisir de vous présenter comme candidat à l'élection des représentants des plaisanciers au conseil portuaire.*

Merci de votre confiance.

Fait à Carentan le 4 mars 2016 :

Le président de l'AUPPC,

Patrick Herman